

Département  
du Nord

# VILLE DE CYSOING

Arrondissement  
de LILLE

## Délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2024



Nomenclature : 7.5  
2024/31

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 2 avril 2024 laquelle convocation a été affichée et publiée, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 4

Nombre de conseillers absents excusés : 1

Quorum atteint

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, MINET Denise, DEVILDER Marin, SILVESTRI Antoine, THOREL Mireille, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, LESY Denis, FREMAUX Céline, CORNE Adeline, PRZEPIORKA Anne-Marie, VIAU Gaelle, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, FIQUET Alain, LEQUIEN Valéry et JANVIER Dominique.

Etaient absents excusés représentés :

CARPENTIER Guy (pouvoir DESMARESCAUX Martine), ROBIL Raphael (pouvoir SILVESTRI Antoine), BOGAERD Eric (pouvoir POUILLART Laurent), LUCHIER Catherine (pouvoir MINET Frédéric).

Etait absent excusé : LEFEBVRE Ludovic.

### POINT N°23 : CCPC : Fonds de concours pour le désenvasement des fossés de plaine et des fossés communaux

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que la gestion des fossés participe au bon écoulement des eaux, à la gestion des milieux aquatiques et surtout à la prévention des inondations et qu'à ce titre, il est important de réaliser certaines opérations de désenvasement tout en préservant les fossés et leurs berges pour maintenir la faune et la flore associées.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le linéaire de fossés de plaine atteint, sur le territoire de la Ville, 10 127m et que celui des fossés communaux est de 2 004 m.

Il informe le Conseil Municipal de la volonté de la Communauté de Communes Pévèle Carembault d'accompagner financièrement les communes pour effectuer les opérations de désenvasement dès lors que les travaux respectent les objectifs communs rappelés dans la convention jointe et ne concernent que le tiers inférieur de la profondeur totale du fossé en préservant la végétation des talus.

L'accompagnement proposé est calculé sur une base de 4€ par mètre linéaire de fossé désenvasé financé à 40% ce qui conduit à la somme de 19 410€ pour le curage de la totalité des fossés de plaine et communaux de Cysoing à utiliser

sur 8 ans.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée autorisent, à 25 voix pour et 1 voix contre (Monsieur JANVIER) à signer la convention jointe pour bénéficiaire, le cas échéant, du fonds de concours tel que décrit précédemment.

Vote :

Pour : 25

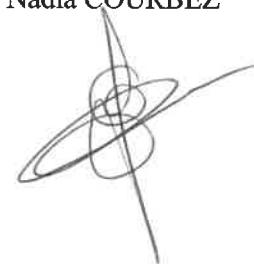
Contre : 1

Abstention : 0

Le Maire  
Benjamin DUMORTIER



La Secrétaire  
Nadia COURBEZ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication